

**Fonds d'Aide Départemental
a l'Investissement Artisanal (F.A.D.I.A.)**

A 7

Objectif

Le CONSEIL GENERAL de l'INDRE finance :

- les acquisitions, constructions, réhabilitations et aménagements de locaux d'exploitation destinés à l'artisan, ainsi que l'aménagement du terrain d'emprise de la construction,
- liés à une création d'activités (les transferts d'une autre commune du département ne sont pas retenus pour l'attribution de l'aide) ou à une transmission d'activités, soit à l'occasion de la retraite de l'artisan, soit à l'occasion de son décès,
- pour les activités artisanales de production et du B.T.P.-à l'exclusion des activités artisanales de caractère commercial ou de service-, et les métiers artisanaux de tradition.

Bénéficiaires

- . Communes , Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- . S.E.M. (uniquement pour la partie « Artisanat de Production »).

Ne sont éligibles que les opérations réalisées dans les communes de moins de 2 000 habitants et qui ne créent pas de distorsion de concurrence.

Contact

Le dossier doit comprendre :

- délibération ;
- devis ;
- plans ;
- avis d'appel d'offres, le cas échéant.

La demande est à adresser :

*Président du Conseil Général
Direction de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et de l'Economie Rurale (D.A.T.E.E.R.)
Hôtel du Département
B.P. 639
36020 Châteauroux CEDEX*

Pour tout renseignement, s'adresser ☎ D.A.T.E.E.R. : 02 54 08 36 11
ou l'Agence de Développement Economique de l'Indre,
Z.I.A.P. Châteauroux- Déols, Espace Entreprises, 36130 Déols ☎ 02 54 35 50 60